



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1123

Attribution d'une subvention d'équipement de 5 000 000 euros à la SAHLMAS pour la relocalisation-extension de l'EHPAD Villette d'Or à la Sarra - Lancement de l'opération n°05SESAH1 "Relocalisation-extension EHPAD Villette d'Or à la Sarra (Subvention à la SAHLMAS)" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20001

Action Sociale

**Rapporteur** : M. CHEVALIER Alexandre

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1123 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT DE 5 000 000 EUROS A LA SAHLMAS POUR LA RELOCALISATION-EXTENSION DE L'EHPAD VILLETTE D'OR A LA SARRA - LANCEMENT DE L'OPERATION N°05SESAH1 "RELOCALISATION-EXTENSION EHPAD VILLETTE D'OR A LA SARRA (SUBVENTION A LA SAHLMAS)" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-1, PROGRAMME 20001 (ACTION SOCIALE )

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Création, relocalisation et extension à la Sarra de l'EHPAD Villette ».

Par délibération n° 2021/909 du 8 juillet 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « EHPAD travaux de rénovation 2015-2020 », n° 2015-1, programme 20001.

Le CCAS de la Ville de Lyon gère actuellement, dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, l'EHPAD Villette d'Or qui accueille 72 résidents dans un bâtiment de 4 niveaux, en milieu urbain dense. Les locaux, dans leur configuration et leur qualité d'usage, ne répondent plus aux attentes des résidents et des familles, ni aux besoins en fonctionnalité et ergonomie pour les professionnels dans l'exercice de leurs missions au quotidien, auprès des personnes âgées dépendantes. Cet établissement est cependant localisé dans un immeuble de logements sociaux appartenant à Lyon Métropole Habitat ne permettant pas d'étendre la capacité d'accueil.

Aussi, le CCAS a opté pour une relocalisation et le choix de l'implantation s'est porté sur le terrain de l'ancienne résidence autonomie la Sarra, démolie en 2018, dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement . Ce site de La Sarra, de grande qualité, a évidemment guidé voire imposé le niveau qualitatif du projet, vers l'ambition du CCAS de créer un lieu de vie de même qualité. L'EHPAD de la Sarra permettra la livraison d'un EHPAD neuf de 90 lits, répartis sur 4 niveaux.

En fonction des besoins d'accompagnement, différents types de prise en charge sont envisagés : l'hébergement en unité polyvalente et l'hébergement en unité de vie protégée (13 chambres en UVP), destiné à l'accueil des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou apparentées.

Implanté sur un site très arboré, le bâtiment de conception bioclimatique a été conçu dans un souci environnemental, qui respecte à la fois les besoins des résidents et les usages des professionnels.

La réflexion de compacter le bâtiment et réduire son emprise au sol permet de le positionner au centre de la parcelle, favorisant de larges espaces verts y compris devant les façades, réduisant l'imperméabilisation du sol et les îlots de chaleur associés, tout en réduisant les besoins énergétiques du bâtiment. La lumière naturelle abondante est présente dans tous les locaux.

Cette conception permettra également aux résidents comme aux professionnels d'optimiser leurs déplacements dans l'établissement, de vivre ou travailler dans des espaces fonctionnels. Enfin, l'environnement favorisera au maximum le maintien de l'autonomie : équipements domotiques, télé médecine.

L'EHPAD de la Sarra est réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la SAHLMAS pour un montant total d'opération de 13,82 millions d'euros TTC. Le financement est assuré par un prêt PLS-CDC, des fonds propres de la SAHLMAS et une subvention de la Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie (CNSA) de 1,5 million d'euros.

Pour la construction de cet EHPAD, la SAHLMAS a sollicité l'attribution d'une subvention d'investissement de 5 millions d'euros auprès de la Ville de Lyon.

Les conditions et modalités de versement de la subvention sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 du 8 juillet 2021,

Vu l'avis du Conseil des 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération n° 05SESAH1 « Relocalisation-extension EHPAD Vilette d'Or à la Sarra - Subvention à la SAHLMAS » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'AP « EHPAD travaux de rénovation 2015-2020 », n° 2015-1, programme 20001.
- 2- Une subvention d'équipement d'un montant de 5 000 000 € est allouée à la SAHLMAS par la Ville de Lyon pour les travaux de construction de l'EHPAD la Sarra.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense résultant de cette subvention sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme 20001, AP n° 2015-1, opération n° 05SESAH1, et sera imputée sur la nature 2324 et autres, fonction 423, selon la décomposition prévisionnelle de l'échéancier suivant :
  - 2021 : 1 000 000 €;
  - 2022 : 2 000 000 €;
  - 2023 : 2 000 000 €

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET